



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 1^{er} février 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET (procuration à Gérard MUGNIOT), Camille BARBAZ, Étienne MILLET.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

0. Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons

M. le Maire accueille Geneviève MAGNON, chargée de mission à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Guillaume CANOVA, technicien-garde-animateur sur la réserve naturelle de la Seigne des Barbouillons.

Label RAMSAR

Par délibération du 6 mai 2019, le conseil municipal avait émis de souhait de candidater pour la labélisation du site RAMSAR de la Vallée du Drugeon.

Cette labellisation, issue d'une convention internationale de 1971 signée par près de 200 pays, n'engendre aucune réglementation ni aucune contrainte supplémentaire mais traduit la reconnaissance internationale d'un site à préserver. Cette demande se concrétise aujourd'hui par la reconnaissance d'une portion du territoire de Mignovillard s'étendant de la Seigne des Barbouillons jusqu'à la limite avec les communes de Bonnevaux et Bief-du-Fourg, parmi 18 lacs d'altitude et 125 tourbières de Pontarlier à Saint-Claude. La convention RAMSAR recense 56 sites en France et 2 400 dans le monde. Cette extension sera officielle le 2 février 2021. Date correspondant à la journée mondiale des zones humides, qui célébrera également cette année les 50 ans de la convention RAMSAR.

Un certificat attestant de l'appartenance d'une partie du territoire de la commune au site RAMSAR « Tourbières et lac de montagne jurassienne » est remis.

Présentation du technicien Guillaume CANOVA

M. Guillaume CANOVA, technicien-garde-animateur travaille en collaboration avec Mme Geneviève MAGNON et Mme Elodie MEHL depuis le début de l'année. Ils seront nos principaux interlocuteurs sur le dossier de la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons, qui est gérée administrativement par la commune de Mignovillard depuis le 1^{er} janvier 2021.

1. Forêts et bois : commission du 18 janvier 2021

Bilan des ventes de l'année 2021

Le bilan financier provisoire établi par le garde forestier fait état d'environ 215 000 € de recettes facturées cette année (soit plus que les prévisions et dû au volume important de chablis). Les parcelles vendues sont les parcelles 30, 38, 63 et 70, toutes à la scierie Chauvin pour une moyenne de 60 €/m³. La commission a fait remarquer les efforts fournis par le garde pour valoriser au mieux la forêt communale pendant cette crise liée au développement important des scolytes.

Parcelle 90 : Cette parcelle a été invendue avec un prix de retrait 55€/m³. Une seule offre a été proposée par la scierie Chauvin à 45 €/m³ et une nouvelle proposition amiable de 48€/m³. La commission refuse la proposition de la scierie Chauvin et charge le maire de prendre contact car il souhaite renégocier pour obtenir une offre plus appropriée. Pour la commission, la barre des 50€/m³ doit être franchie compte tenu de la proximité de la scierie et de l'achat des parcelles 63-70 par la scierie à 55,47 €/m³ alors qu'il y a aussi dans ces lots des pré-existants très branchus. Le Conseil municipal modère les propos mais un contact sera pris avec la scierie Chauvin afin de tenter de négocier.

Parcelle 7 proposée à la vente en 2021 : la commission propose au garde forestier pour retirer de l'article mis en vente les éventuels épicéas de résonance (lot à visiter avec un luthier au début du printemps) afin de les commercialiser à part. Le conseil municipal approuve ce mode de commercialisation et apprécie la compétence du garde forestier.

Bilan de l'exploitation des feuillus : la commission semble d'accord de poursuivre l'exploitation en bois façonné d'une partie des coupes feuillues sous conditions des débouchés et d'un résultat apportant une plus-value par rapport aux ventes sur pied.

Etat d'assiette de l'année 2021 et état sanitaire de la forêt

Les parcelles 17, 44, 45, 26,27, 51, 84 sont proposées en coupes rases suite aux attaques de scolytes (partie de parcelles uniquement) à l'unité de produit pour les gros bois et en contrat d'approvisionnement pour les petits bois. Il sera possible de vendre quelques gros bois façonnés dans les coupes à majorité petits bois.

Les parcelles 65, 69, 71, 64 sont proposées en coupées irrégulières à l'unité de produit. La commercialisation des chablis se poursuivra sur pied à l'unité de produit pour les gros bois et bord de route pour les petits bois.

Travaux forestiers

Le programme de travaux envisagé par le garde forestier est présenté au conseil municipal. Il est rappelé que le plan d'aménagement prévoyait une moyenne d'environ 25 000 € par an. Le budget estimatif des travaux proposés par l'ONF en 2021 est de plus de 70 000 €. Le conseil municipal est conscient de la nécessité d'entretenir la forêt mais il reste soucieux de gérer au mieux les finances communales. Il rappelle également les efforts produits ces dernières années en la matière. La commission sera chargée de prioriser les travaux.

Affouage de l'année 2021

Les parcelles concernées par l'affouage sont les parcelles 23 et 25. M. le Maire informe le conseil municipal des principaux points de réglementation de l'affouage et de ses modalités.

Concernant le marquage, l'année 2020 a été une année expérimentale car l'ONF a été chargée de cette tâche. L'expérience a été concluante car il est constaté la difficulté de trouver des bénévoles et la qualité du service rendu. Un devis de 3 400 € HT est accepté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Des lots de 10 ou 20 stères seront proposés au prix de 11,50 €/stère.

Ventes diverses et menus produits forestiers

Ce point est ajourné et sera revu lors d'un prochain conseil municipal par manque d'information sur la question.

Droit de préférence et droit de préemption forestiers

L'adjointe en charge de la forêt présente différentes parcelles mises en vente faisant l'objet d'une consultation concernant le droit de préférence et le droit de préemption forestier :

- Parcelle D 40 (Petite Bourre) d'une surface de 2 ha 56 a 80 ca.
- AH 212 de 1 a 04 ca et AH 211 de 1 ha 02 a 50 ca (La Malaclaire).
- AH 157 (Bois Berthet) de 10 a 98 ca.

Seule la parcelle AH 212, de 1 a 04 ca, a retenu l'attention de la commission, compte tenu de la configuration des lieux : cette parcelle de très petite taille est située entre une route forestière et une parcelle communale. L'acheter en exerçant le droit de préemption de la Commune permettra à cette dernière de disposer d'une sortie directe sur la route forestière.

Il sera demandé au notaire la possibilité de dissocier les deux parcelles et d'acquérir uniquement la parcelle AH 212, à un prix propositionnel à la surface.

2. Ancien chalet de Communailles-en-Montagne

La location du chalet de Communailles-en-Montagne a été attribuée à M. Michaël BIANCHETI et Mme Daisy BOVET. Le conseil municipal est consulté pour une actualisation du loyer qui est proposé à 700 € par mois, les charges étant directement prises en compte par le locataire (fioul, eau, électricité...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 700 €/mois.

3. Enfance et jeunesse : demande de dérogation scolaire

M. le Maire informe que cette décision lui revient mais il souhaite consulter le conseil municipal. Il profite de l'occasion pour informer le conseil municipal des modalités de financement de la scolarisation des enfants.

Très exceptionnellement, des demandes sont formulées auprès du maire afin que des enfants en garde à l'extérieur de Mignovillard puissent intégrer l'école du domicile de l'assistante maternelle de l'enfant.

Il propose de ne pas s'opposer à la demande de scolarisation pendant un ou deux ans uniquement de l'enfant de M. MASSON et Mme BOURGEOIS à l'école maternelle de Frasne, à la condition que la Commune de Frasne ne demande pas à la Commune de Mignovillard de participation aux frais scolaires. En effet, l'école de Mignovillard est tout à fait en capacité d'accueillir l'enfant et le centre périscolaire propose des horaires adaptés. Le conseil municipal exprime son accord.

4. Finances

Investissement de l'année 2021, attribution des travaux

Suite aux dépôts de dossier DETR, les dossiers ont reçu un avis de dossier complet permettant de commencer les travaux. C'est pourquoi M. le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux suivants :

- Ponçage du parquet de la salle des fêtes : Entreprise BRISCHOUX, pour un montant de 9 487,50 € HT.
- Réfection du monument aux morts d'Essavilly : Entreprise Gauthier, pour un montant de 8 424,90 €, sans compter la peinture proposée qui sera ajoutée au devis selon la quantité nécessaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis et donne tout pouvoir au maire pour engager les travaux.

5. Intercommunalité et structures extérieures

M. le Maire fait état des points évoqués au dernier conseil communautaire et en particulier celui du droit de préemption utilisé par la Communauté de communes pour l'achat de la parcelle ZC 53 de 66 a 40 ca en zone 1AUZs, à proximité de la Scierie CHAUVIN, aux Herses.

6. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelle AB 141 : maison d'habitation et terrain, sise 1 Impasse de la Sauge.
- Parcelle AB 370 : terrain constructible, sis 1 rue de la Haute-Joux.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 1^{er} mars 2021 à 20h.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE